

Notre mémoire pour le BAPE

Projet : Pipeline St-Laurent

Présentation : Pascal Moreau, Nancy Meigs et leurs 4 enfants : Michaël, Samuel, Nicolas et Élodie Moreau

Nous sommes producteurs de vache-veau dans la municipalité de St-Valère et nous possédons 2 terres (une terre cultivée en foin et une terre boisée) de 50 acres chacune qui seront traversées par le pipeline.

Pour la présentation de notre mémoire, nous avons décidé de vous énoncer toutes nos inquiétudes et nos questionnements, séparés par thèmes, concernant le projet pipeline St-Laurent.

ENVIRONNEMENT

1. En premier lieu, nous déplorons le fait que les gouvernements encouragent ce genre de projet qui génère des tonnes de GES. Il nous semble qu'en 2007, les priorités devraient être de promouvoir la recherche sur les énergies vertes, comme les moteurs à mouvement perpétuel ou encore ceux à air comprimé comme la compagnie MDI (Motor Development International) produit au Luxembourg (www.mdi.lu).
2. Nous craignons une fuite éventuelle et la contamination des nappes phréatiques, donc de notre eau potable et des sols. Dans un des documents qu'Ultramar nous a fait parvenir, il est mentionné «que sur les 43 000 km de pipeline au Canada, aucune rupture n'a été constatée sur un pipeline exploité depuis moins de 12 ans ». Ceci laisse supposer que les problèmes risquent fort de se produire après cette période, ce qui est assez inquiétant. De plus, advenant une fuite mineure, nous mettons en doute l'intervention de la compagnie pour venir réparer la fuite, car ce sont environ 100 000 barils de produits pétroliers par jour qui y circuleront. Nous sommes loin d'être convaincus que Ultramar interrompra le transport d'une si grande quantité de carburant pour réparer une petite fuite.
3. Si la compagnie fait faillite dans le futur, soit à la suite d'un bris ou pour toute autre raison, comme cela s'est déjà produit pour des compagnies d'exploitation de gisement d'or par exemple, on ne peut pas dire que ce soit très rassurant de penser que nous serions pris avec des terres contaminées ou un pipeline abandonné. Par rapport à cette inquiétude nous nous demandons si la compagnie verse un dépôt au gouvernement pour parer à une telle éventualité.
4. À la suite de la première partie des audiences du BAPE il fut assez surprenant de constater que la surveillance des opérations (normes de construction, suivi des dommages environnementaux éventuels...) par le gouvernement ou tout autre organe de

contrôle et de réglementation est et sera plutôt déficiente. Cela nous inquiète beaucoup car habituellement dans les provinces où il y a passage de pipelines n'étant pas régi par l'ONÉ, il y a une réglementation provinciale en vigueur, ce qui n'est pas le cas ici au Québec.

5. Ils disent qu'en éliminant les trains-blocs ils « économiseront » 30 000 tonnes de gaz carbonique par année mais ce qu'ils ne disent pas c'est que pour produire les 100 000 bpj (barils de pétrole par jour) supplémentaires ils émettront 605 000 tonnes de gaz carbonique de plus par année dans l'atmosphère.
6. La fréquence à laquelle la sonde de surveillance sera introduite dans le pipeline nous paraît très faible. Une fois tous les sept ans, il nous semble que ce n'est pas suffisant car le pipeline qui aurait été heurté pour quelque raison que ce soit , sans toutefois occasionner de baisse de pression, est fragilisé et pourrait éventuellement se fissurer. Si l'inspection interne ne se fait qu'aux sept ans, les risques de pollution sont augmentés.
7. Après avoir lu le rapport d'accident de fuite du pipeline trans-nord survenu en 2002 à St-Clet (www.tsb.qc.ca) , le bureau de sécurité dans les transports proposait l'installation de clapets anti-retour. Cette mesure aurait pu éviter qu'il y ait une surpression dans le pipeline. Alors nous voudrions savoir si Ultramar comptait installer ce genre d'équipement dans son pipeline.
8. Dans un avenir pas si lointain, quand Ultramar décidera d'abandonner ou de cesser d'exploiter le pipeline, celui-ci sera laissé sur place. Alors voici nos inquiétudes et remarques :
 - Un pipeline qui se décompose lentement dans le sol laisse certainement des traces dans le sous-sol et peut risquer de polluer la nappe phréatique.
 - Aucun propriétaire n'est autorisé à enfouir ne serait-ce qu'un vieux bâtiment dans le sol, alors pourquoi ce droit serait-il accordé à une compagnie privée?
 - Aucun nouveau site d'enfouissement n'a le droit d'opérer sans être muni d'une bache de rétention pour éviter d'éventuelles fuites de lixiviats dans le sous-sol. Encore une fois , pourquoi ce pipeline pourrait-il bénéficier du privilège de se décomposer sur place?

SOCIAL

1. Tout d'abord, nous déplorons le fait que ce pipeline ait un droit de passage à perpétuité alors que tous les experts sont d'accord sur le fait que ce ne soit pas une ressource inépuisable. Nous demandons donc que la servitude (ou droit de passage) ne soit accordée que pour le temps de la durée de vie du pipeline, au maximum.
2. Lors de l'abandon du pipeline par la compagnie, ce tuyau sera laissé sur place avec tous les inconvénients que cela puisse laisser supposer. Que savons-nous de l'utilisation future des terres concernées ? Ce tuyau empêche toute excavation future, que ce soit pour des développements domiciliaires, des routes, des cultures fruitières comme la canneberge ou tout autre développement qu'il nous est impossible de prévoir, d'ailleurs qui pourrait nous dire où nous en serons dans 80 ans. C'est donc une perte de valeur évidente de nos terres, ne pouvant en disposer de la façon voulue quand cela sera rendu nécessaire.
3. La faute intentionnelle. Nous, ainsi que nos descendants, voulons plutôt être complètement libéré de tout risque de poursuite. C'est pourquoi nous demandons l'IMMUNITÉ TOTALE CONTRE LES POURSUITES en lieu et place de la clause sur la faute intentionnelle.

AGRICOLE ET FORESTIER

1. Creusage de fossés dans le futur. Quelle contrainte que d'avoir à contacter la compagnie chaque fois que des travaux d'excavation seront à prévoir pendant une période (été) où nous sommes déjà contraints par les aléas de la température et de la disponibilité des compagnies d'excavation.
2. Nous considérons que le pipeline n'est pas enfoui assez profondément, il devrait se trouver au moins à dix pieds de profondeur, quitte à élargir la servitude, ce qui éliminerait au moins nos craintes de l'accrocher.
3. Profondeur du pipeline sur les terres boisées. Le pipeline n'y sera enfoui qu'à 0,9 mètres ce qui laisse entendre que si dans trente ans le propriétaire décide de transformer sa forêt en terre cultivable, ce sera impossible étant donné qu'il ne sera pas enfoui assez profondément pour ce genre d'utilisation.
4. Nous croyons que la priorité est de faire en sorte que nos terres agricoles et forestières demeurent utilisées pour la vocation pour laquelle elles ont été acquises et non pour servir l'industrie, quelle qu'elle soit.
5. Nous exigeons qu'Ultramar adapte ses méthodes de construction et d'exploitation pour qu'elles ne causent aucune contrainte à quiconque. Autrement dit, que ce soit elle qui s'adapte à nos besoins et non que ce soit nous qui devons nous adapter aux leurs.
6. Pour ce qui est des drains, nous trouvons cela assez laborieux de devoir prévoir à long terme les besoins de drainage car nous sommes un petit producteur, nous ne pouvons prévoir les besoins futurs de drainage. Quand nous vendrons notre terre, si c'est un producteur de céréales qui l'achète, qu'il doive cultiver sur une terre très bien drainée et que notre terre n'ait pas été drainée en conséquence, il sera impossible pour cet agriculteur d'ajouter des drains dans la section du pipeline si nous ne l'avons pas prévu d'avance. Même si on le fait faire aujourd'hui, nous savons tous que la durée de vie d'un drain dépasse rarement vingt ans, qu'advient-il lorsqu'il devra être remplacé ? Est-ce que ce sera possible, étant donné qu'aucune excavation ne sera permise près de l'emprise.
7. Le nivelage. Présentement nous cultivons « en planches rondes », si nous devons vendre à un producteur qui décidait de cultiver sur des parcelles nivelées, il n'aura même pas la possibilité de le faire car le sol situé au-dessus du pipeline ne pourra être déplacé.
8. Maintenant que la zone de déboisement située en forêt sera augmentée, nous voudrions désormais la cultiver, tant qu'à la laisser en friche. Car si la tendance aux emprises se « maintient » nous n'aurons plus de forêt mais bien une terre à bois sans bois ! Pas très tentant pour un futur acheteur... et pour nous qui avons acheté une forêt pour ses arbres et non pas pour gérer des emprises. Pour ces raisons nous voudrions que ce soit Ultramar

qui paie pour la mise en culture de toute la section déboisée, incluant l'emprise d'Hydro-Québec.

9. Étant donné qu'ils doivent déboiser une partie des terres forestières, il serait logique que les projets de reboisement qu'ils comptent mettre en place s'appliquent sur les terres des propriétaires directement touchés par ce projet et non pas seulement à des organismes situés dans la zone du Richelieu et de St-Hyacinthe (là où l'on retrouve moins de 30 % de couvert forestier). Plusieurs producteurs seraient sûrement intéressés à se faire planter des haies brise-vent ou reboiser les rives des cours d'eau, sinon reboiser tout simplement certaines parties de leur boisé qui en ont besoin.
10. Nous aimerions savoir si la quantité de rabat-poussière utilisée sera absolument nécessaire car nous avons entendu une personne nous dire qu'il y en avait eu d'étendu sur sa terre pour le projet de gazoduc à East Hereford et la compagnie en avait tellement appliqué que le foin ne poussait presque plus. Il y a la possibilité d'utiliser de l'eau alors pourquoi cette option n'est-elle pas envisagée.
11. Ultramar prévoit acheter du bois à quelques propriétaires, qui sera coupé en section de 17 pieds pour utiliser comme pontages ou matelas lors de la construction du pipeline. Imaginez la quantité de bois gaspillé tout le long du parcours! Il existe des façons plus écologiques de procéder, soit de « construire » des matelas de bois ou de pneus ficelés qui seraient réutilisables et donc transportables tout au long du parcours. Il n'y aurait ainsi que peu de bois gaspillé pour cet usage. Même si Ultramar dit « que tout bois laissé sur l'emprise après la fin de la construction pourra être récupéré par le propriétaire, après approbation d'Ultramar », sachez que du bois plein de terre est devenu inutilisable pour quelque usage que ce soit, donc c'est de la matière ligneuse gaspillée.
12. La superficie de notre bois qui sera déboisée s'élève à 0,22 hectares et d'après leurs calculs, la perte de récoltes futures, c'est à dire à perpétuité, s'élève à 221,57\$. Ils ont beau nous expliquer toutes leurs méthodes de calculs mais la logique des choses l'emporte pour nous sur ces méthodes. Qui investirait dans l'achat d'une terre boisée si l'espoir de récolte était si bas. Si l'on considère la valeur d'un arbre acheté en pépinière, qui à lui seul peut valoir facilement 200,00\$, que peuvent valoir des centaines d'arbres âgés de quelques dizaines d'années ? De la même façon, lorsqu'on achète des boutures à la société sylvicole, il en coûte 1 à 2 dollars pour un arbre âgé d'environ 2 ans, comment se fait-il que la valeur de boutures en caissettes puisse valoir plus cher que des arbres matures¹.

¹ La société sylvicole recommande 2500 plants à l'hectare, alors pour 0,22 hectares cela représente environ 500 boutures, donc entre 500 et 1000 dollars.

FINANCIÈRE

1. La baisse de valeur des terres. Il est évident que si un acheteur a le choix entre acheter notre terre ou celle du voisin d'en face qui lui n'est pas touché par un pipeline, le choix ne sera pas difficile à faire. Tout au plus l'acheteur nous offrira moins que la somme demandée, somme qui n'est pas du tout équivalente au maigre et unique deux mille dollars par terre que la compagnie nous offre pour un pipeline qui sera présent à perpétuité. Que vaudront deux mille dollars dans quinze ans ? Rien du tout.
2. La compensation devrait être sous forme d'une redevance annuelle, non imposable (après tout, nous nous sommes retrouvé contre notre gré face à cette servitude et nous rendons service à la communauté entière comme la compagnie se targue de le dire) indexée au coût de la vie et renégociable aux cinq ans tel que le suggère la loi de l'Office Nationale de l'énergie (ONÉ).
3. Les municipalités se partageront des versements de taxes d'un peu moins de deux millions de dollars et ce, annuellement. Quelle injustice quand on pense qu'elles n'auront à subir aucun inconvénient ni aucune contrainte liés à la présence du pipeline. Ces montants devraient plutôt être partagés équitablement entre chaque propriétaires concernés.
4. Ultramar devrait payer tous les frais des études environnementales qui seront nécessaires et ce, au besoin.
5. Ultramar devrait ajouter un poste de compensation pour ceux qui ont déjà une ou des servitudes afin de compenser la multiplicité de servitude qui fait baisser davantage la valeur de la terre entière.
6. Si ce tracé est l'unique voie possible, il devient donc une rareté, alors on devrait être mieux compensé dans le même principe que les compagnies de pétrole procèdent en haussant le prix du pétrole lorsque les inventaires sont bas donc en position de rareté.
7. Étant donné la grandeur de notre terre (50 acres) il nous sera possible dans la futur de vendre autant à un producteur agricole qu'à un particulier et nous sommes convaincus que le fait d'avoir un pipeline doublé des tours électriques est un point qui fera en sorte que la valeur de notre terre sera affectée à la baisse.
8. Il est impossible de négocier la compensation offerte par Ultramar. L'UPA nous dit que le document de convention d'option sert de base minimum de négociation mais nous avons essayé de négocier une meilleure indemnité avec notre agent de liaison et il nous a répondu qu'Ultramar était ferme sur cette position et qu'il n'y avait aucune possibilité d'augmentation car s'ils l'accordait à un propriétaire, ils devaient l'appliquer à tous, ce qu'ils ne sont pas disposés à faire.
9. Le temps que nous avons passé pour toutes les réunions, les rencontres, les audiences, les rédactions de mémoire, la recherche de renseignements, les frais de transport et de gardiennage dépasse largement le montant que la compagnie a prévu de nous

dédommager. Nous en sommes rendu à 75 heures et c'est sans compter les rencontres avec l'agent de liaison, les rencontres chez le notaire et toutes les rencontres pour notre association (apPAF) qui nous ont permis de mieux comprendre les impacts du projet et ses implications.

SUGGESTIONS

1. Nous demandons un moratoire sur les développements énergétiques tant que le gouvernement provincial n'aura pas fait d'études sérieuses sur le sujet et qu'il ne se sera pas doté d'une loi pour encadrer la construction et la gestion des pipelines au Québec.
2. Nous souhaitons que le gouvernement (et non pas Ultramar) procède à une réelle étude d'impact, non pas financière mais bien environnementale (et humaine) sur le projet.
3. Le gouvernement devrait obliger les fabricants automobiles à fabriquer des voitures moins énergivores, sans quoi elles seraient interdites de vente au Québec. C'est ce qui s'appelle de la volonté politique. Si on consommait moins d'essence, des compagnies comme Ultramar n'auraient pas besoin de construire des pipelines.
4. Les énergies vertes ne sont pas un frein à l'économie d'un pays, ce n'est qu'un déplacement de «capital».
5. Pour faire suite au point 3 dans la section « financière », le montant que la compagnie verse en taxes municipales devrait être un barème pour compenser les propriétaires concernés. Il existe une loi pour les municipalités et aucune pour les propriétaires privés qui sont pris avec les contraintes, quelle aberration !

NOTRE POSITION

Nous considérons que la ressource en pétrole est plutôt de courte durée, selon plusieurs experts, alors il est complètement illogique d'accepter d'hypothéquer des terres en sachant que ce pipeline sera laissé sur place même après sa mise hors-service.

La durée de vie du pipeline est peut-être de 80 ans, selon Ultramar, mais si la ressource en pétrole est de plus courte durée (probablement de moitié), alors pourquoi autoriser ce genre d'installation ?

Il va sans dire que le passage de ce pipeline sur des terres privées est inacceptable, si c'est un bien public, alors qu'il passe en terrain public ! Que le gouvernement soit conséquent avec sa décision d'acceptation du projet.

Pascal Moreau et Nancy Meigs